

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS**

Bureau A1

GT PPCR
du 23 septembre 2016

Exemples de mise en œuvre du PPCR

I – Exemples en catégorie A :

Exemple n°1 :

Au 31 décembre 2016, Monsieur T. est inspecteur au 9^{ème} échelon et compte 2 ans d'ancienneté dans cet échelon. Sa rémunération correspond à l'indice brut (IB) 653 / indice majoré (IM) 545.

Au 1^{er} janvier 2017, il est reclassé au 8^{ème} échelon avec 2 ans d'ancienneté. Sa rémunération correspond à l'IB 672 / IM 560.

Exemple n°2 :

Au 31 décembre 2016, Madame T. est IP2 au 3^{ème} échelon avec 1 an d'ancienneté dans cet échelon. Sa rémunération correspond à l'IB 603 / IM 507.

Au 1^{er} janvier 2017, elle est reclassée au 2^{ème} échelon avec 1 an d'ancienneté. Sa rémunération correspond à l'IB 626 / IM 525.

II – Exemples en catégorie B :

Exemple n°1 :

Au 31 décembre 2015, Madame D. est C2 au 10^{ème} échelon et compte 2 ans 6 mois d'ancienneté dans cet échelon. Sa rémunération correspond à l'IB 488 / IM 422.

Le 1^{er} janvier 2016, son indice de rémunération est revalorisé : IB 497 / IM 428.

Au 1^{er} janvier 2017, cette agente, qui totalise alors 3 ans 6 mois d'ancienneté, est reclassée C2 au 10^{ème} échelon avec une ancienneté de 18 mois. Sa rémunération correspond à l'IB 512 / IM 440.

Exemple n°2 :

Au 31 décembre 2015, Monsieur B. est CP au 6^{ème} échelon et compte 6 mois d'ancienneté dans cet échelon. Sa rémunération correspond à l'IB 524 / IM 449.

Le 1^{er} janvier 2016, son indice de rémunération est revalorisé : IB 532 / IM 455.

Au 1^{er} janvier 2017, cet agent, qui totalise alors 1 an 6 mois d'ancienneté, est reclassé CP au 5^{ème} échelon avec une ancienneté de 18 mois. Sa rémunération correspond à l'IB 541 / IM 460.

.../...

III – Exemples en catégorie C :

Exemple n°1 :

Au 31 décembre 2016, Monsieur M. est AC1 au 9ème échelon depuis 9 mois. Sa rémunération correspond à l' IB 386 / IM 354.

Le 1^{er} janvier 2017, il est reclassé dans le grade d'ACP2 au 7^{ème} échelon avec 6 mois d'ancienneté. Sa rémunération correspond à l'IB 403 / IM 364.

Exemple n°2 :

Madame C. est ACP2 au 2^{ème} échelon depuis 6 mois à l'IB 349 / IM 327.

Le 1^{er} janvier 2017, elle est reclassée ACP2 au 3^{ème} échelon avec 6 mois d'ancienneté à l'IB 357 / IM 332.